
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance n° 514
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Québec (Québec) G1K 8J6
Le 23 avril 2026, 8 h
Adopté le 17 juin 2026

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Dominique Savoie, présidente du conseil d'administration
M. Serge Lamontagne, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
M^{me} Nancy Chahwan, membre
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Julie Chaurette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
M. Simon Girard, membre
M. Keven Tardif, membre

M^{me} Julie Guillemette, secrétaire générale
M^{me} Geneviève Pouliot, secrétaire générale adjointe
M^{me} Véronique Pelchat, conseillère au Secrétariat général
M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

EST PRÉSENTE PAR TEAMS :

M^{me} Debbie Cordeiro, membre

EST ABSENTE :

M^{me} Corinne Charette, membre

SONT INVITÉS :

M. Olivier Bouchard, directeur général des ressources humaines
M. Hugues St-Louis, chef de service au Bureau de coordination au Secrétariat général
M^{me} Ariane Vincent, conseillère en performance corporative
M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative
M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration

- M^{me} Annie Larivière, directrice générale des finances
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. François Tailleur, directeur général des ressources matérielles, immobilières et contractuelles
M. Marc-André Toupin, directeur de la gestion et de la conformité contractuelles
M. Rémi Crépin, directeur de l'expertise financière et de la tarification administrative
M. Luc LeBlanc, vice-président à l'expérience numérique
M^{me} Sandrine Bellenfant, directrice de l'information financière et du contrôle
M^{me} Annie Lafond, vice-présidente aux affaires publiques et aux stratégies de sécurité routière par intérim

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le quorum est constaté pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 26.04.23.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

L'ordre du jour est adopté par les membres sans modification. Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 26.04.23.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

M^{me} Julie Chaurette, membre, déclare siéger au conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures (SQI). Elle mentionne ne pas participer aux décisions de cet organisme en lien avec le point 15 de l'actuel ordre du jour qui concerne la gestion des espaces locatifs pour laquelle la SQI est partenaire.

Aucun autre membre ne déclare de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Le point 4.1, portant sur l'adoption des procès-verbaux des séances du 19 février et 25 mars 2026, est retiré de l'ordre du jour de consentement. Avec ce retrait, l'ordre du jour de consentement est adopté par les membres.

4.1 Adoption des procès-verbaux des séances du 19 février et 25 mars 2026

Ce sujet est reporté à la séance du 17 juin 2026.

4.2 Suivi du plan de travail

Le plan de travail 2026 du CA est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 26.04.23.

4.3 Dépôt de documents

4.3.1 Liste des procès-verbaux adoptés

La liste des procès-verbaux adoptés est déposée au procès-verbal, sous la cote A-4 c) du 26.04.23.

4.3.2 Travaux pour répondre aux ordonnances visant les contrôleurs routiers

Un tableau de bord exécutif portant sur le projet de renforcement de la sécurité des contrôleurs routiers est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 d) du 26.04.23.

4.3.3 Transfert Contrôle routier Québec vers le ministère de la Sécurité publique

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 e) du 26.04.23, les documents suivants :

- Une note portant sur les travaux préparatoires à la transition de Contrôle routier Québec vers le ministère de la Sécurité publique
- Une présentation sur l'intégration de Contrôle routier Québec au sein du ministère de la Sécurité publique.

Les membres questionnent la composition et la gouvernance du comité interministériel en lien avec le transfert de responsabilités des contrôleurs routiers vers le ministère de la Sécurité intérieure (MSI). Des précisions sont apportées à l'effet qu'une coprésidence Société-MSI est instaurée et que les équipes opérationnelles sont identifiées au document.

Les membres invitent les équipes à porter une attention particulière à l'utilisation des abréviations dans les documents, et ce, afin d'en favoriser la compréhension.

4.3.4 Bilan de l'équipe du Bureau de coordination des travaux de la Commission Gallant

Une note et un tableau synoptique portant sur la reddition de comptes et recommandations du Bureau de coordination en soutien aux travaux de la Commission sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-4 f) du 26.04.23.

4.4 **Règlement modifiant le Règlement concernant le remboursement de certains frais – Médicaments génériques – DÉCISION**

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 g) du 26.04.23, les documents suivants :

- Une note portant sur le décret concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais.
- Le projet de décret concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais, en versions française et anglaise.
- Un projet de résolution.

Résolution

ATTENDU QUE par la résolution AR-3152 du 12 décembre 2024, le conseil d'administration (ci-après « conseil ») a adopté des modifications au *Règlement sur le remboursement de certains frais* ;

ATTENDU QU'il a été décidé, en janvier 2026, d'apporter de nouvelles modifications à ce règlement et que cette décision a été consignée au procès-verbal de la séance du conseil du 29 janvier 2026 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement modifiant le *Règlement sur le remboursement de certains frais* a été publié à la *Gazette officielle du Québec* pour commentaires le 11 février 2026 et que la période pour la réception de commentaires est expirée ;

ATTENDU QU'aucun commentaire n'a été reçu à l'égard de ce projet de règlement, mais que des modifications de forme de même qu'un ajustement à la date d'entrée en vigueur doivent y être apportés ;

ATTENDU QUE le *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais*, comme modifié, a pour objet :

- de prévoir que les frais engagés pour l'achat de médicaments sont remboursables à la condition qu'ils soient engagés pour l'achat de médicaments génériques ou biosimilaires énumérés dans la liste des médicaments apparaissant à l'annexe 1 du *Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments* (chapitre A-29.01, r. 3) ou visés par cette liste en vertu du sixième alinéa de l'article 60 de la *Loi sur l'assurance médicaments* (chapitre A-29.01), y compris les médicaments ou les catégories de médicaments qu'elle indique qui font l'objet d'une exception en vertu de cet alinéa ;
- de prévoir les cas d'exception dans lesquels sont remboursables les frais engagés pour l'achat de médicaments innovateurs, biologiques d'origine ou biologiques de référence énumérés dans cette liste ou visés par cette liste en vertu du sixième alinéa de l'article 60 de la *Loi sur l'assurance médicaments* (chapitre A-29.01), y compris les médicaments ou les catégories de médicaments qu'elle indique qui font l'objet d'une exception en vertu de cet alinéa ;
- de prévoir que ces modalités sont également applicables dans le cas des frais engagés pour l'achat de médicaments en dehors du Québec, en appliquant des équivalences au besoin ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais*, dans sa version française et anglaise, comme modifié suivant sa publication à la *Gazette officielle du Québec* du 11 février 2026, soit approuvé par les membres du conseil d'administration et soit transmis pour approbation par le gouvernement et pour publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Résolution AR-3230 du 26-04-23

4.5 Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance du CA se tiendra le 17 juin 2026, à 8 heures, à Montréal. Le calendrier 2026 des séances du CA et de ses comités est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 h) du 26.04.23.

5. TABLEAU DES SUIVIS – INFORMATION

M^{me} Julie Guillemette, secrétaire générale, dépose au procès-verbal, sous la cote A-5 du 26.04.23, le tableau des suivis du CA.

Le tableau des suivis est présenté et examiné par les membres. Il est notamment fait état :

- de la mise à jour de plusieurs suivis découlant de séances antérieures, incluant la transmission d'informations complémentaires aux membres par courriel;
- de l'ajustement de certains échéanciers;
- de la nécessité de présenter des informations synthèses faisant ressortir les éléments significatifs devant être portés à l'attention du conseil;
- d'un changement de comité pour la présentation d'un suivi en particulier, soit celui concernant le plan de communication global;
- du suivi des plans d'action associés à divers dossiers, incluant ceux transmis par des organismes de surveillance.

Les membres réitèrent l'importance de maintenir une surveillance étroite des suivis et de s'assurer de la clarté et de la cohérence de l'information présentée.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration (PCA) débute en soulignant la nomination de M^{me} Guillemette à titre de secrétaire générale et lui souhaite la bienvenue. La PCA poursuit en rappelant l'arrivée récente d'un nouveau ministre des Transports et de la Mobilité durable, ainsi que la constitution tout aussi récente d'un nouveau conseil des ministres. Il est mentionné qu'une rencontre sera tenue incessamment avec le nouveau cabinet du ministre.

Puis, elle informe les membres des échanges tenus récemment avec des représentants de la Caisse de dépôt et placement du Québec (La Caisse). Elle souligne que ces rencontres sont jugées pertinentes, et que la direction verra à ce que leur portée et leur efficacité soient maximisées.

Par ailleurs, la PCA invite la direction à porter une attention particulière à la planification des travaux des comités du conseil. Elle souligne qu'il pourrait être opportun, au besoin, de revisiter les plans de travail des comités afin d'identifier les priorités. Elle indique qu'une telle démarche favorisera des discussions plus approfondies sur les sujets prioritaires.

Une période d'échanges a lieu entre les membres et la présidente :

- Des membres commentent la couverture médiatique récente, notamment en lien avec des enjeux de transformation numérique dans l'appareil gouvernemental. Il est souligné que ces discussions contribuent à situer les difficultés rencontrées par la Société dans un contexte plus large, partagé par d'autres organisations publiques, tout en rappelant que cela n'atténue pas les responsabilités propres à la Société.
- Des échanges portent sur la nécessité de poursuivre les efforts de communication interne et de gouvernance afin de consolider les apprentissages tirés des derniers mois.

Les membres demandent :

- que les attentes liées aux rencontres avec La Caisse soient clarifiées en amont avec la présidente du comité actif-passif et audit. Aussi, il est précisé qu'il est attendu que le vice-président responsable des risques à La Caisse puisse participer à une prochaine séance et que cette demande fait déjà l'objet d'un suivi;
- que les plans de travail des comités soient revus, au besoin, afin de mieux identifier les priorités à refléter dans les ordres du jour des séances.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 8 avril 2026

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 8 avril 2026. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 26.04.23.

Elle souligne par ailleurs que l'information relative au rapport annuel de gestion 2025, laquelle sera présentée au point 10 de l'ordre du jour de la présente séance, a été analysée et commentée par les membres du comité. Elle précise que ceux-ci se disent favorables à la recommandation de la direction.

Des échanges portent sur les ateliers visant à définir les perspectives et à identifier les facteurs de succès liés à la gouvernance de grands projets. Il est précisé que ces ateliers visaient à permettre aux administrateurs de partager leurs expériences et de dégager des enseignements, et qu'une réflexion est en cours afin de bonifier la portée pédagogique des travaux.

7.2 Rapport de la séance du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines du 21 avril 2026

Le président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (CSRCRH) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 21 avril 2026. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 26.04.23.

Une période d'échanges a lieu à la suite de la présentation du rapport du comité.

- Les membres posent des questions sur la bonification du régime public d'assurance automobile, notamment sur les sources de financement identifiées et sur la nature des initiatives envisagées. Il est précisé que certaines initiatives peuvent être mises en œuvre par voie réglementaire, tandis que d'autres nécessitent des changements législatifs, et que des analyses actuarielles sont en cours pour en évaluer les impacts.
- Des échanges portent sur le bilan de la sécurité routière pour l'année 2025. Les membres s'interrogent sur les tendances observées, notamment en ce qui concerne les piétons, les personnes âgées et les véhicules lourds. Il est précisé que ces clientèles demeurent des priorités d'intervention. De plus, il est convenu que la campagne-éclair prévue pendant les vacances de la construction 2026 soit transmise aux membres.
- Par ailleurs, des questionnements sont soulevés quant à la campagne de sensibilisation prévue pour le printemps-été 2026, notamment en ce qui concerne l'approche retenue et ses effets possibles sur l'entourage des acteurs appelés à interpréter des victimes de la route dans le cadre de cette campagne. Il est mentionné qu'un arrimage sera effectué avec l'agence publicitaire afin que les précautions nécessaires soient prises à cet égard.
- Les membres posent des questions sur la situation de Contrôle routier Québec, notamment en lien avec la mobilisation des équipes. Il est précisé qu'une attention particulière y est accordée.
- Des échanges portent sur les examens théoriques et pratiques de conduite, notamment sur les enjeux liés à la tricherie, aux reprises multiples ainsi qu'à l'accompagnement des nouveaux arrivants. Il est indiqué que des ajustements à ces examens sont actuellement à l'étude. Les membres invitent la direction à inclure, dans les travaux en cours, l'exploration de solutions technologiques déployées dans d'autres contextes, telles que la possibilité de tenir des examens théoriques à distance. Ces éléments seront intégrés au plan de travail et pris en compte dans le cadre du projet Vision SAAQ 2027-2030 et plus précisément au chantier sur l'évolution du modèle d'affaires.

7.3 Rapport de la séance du comité actif-passif et audit du 22 avril 2026

La présidente du comité actif-passif et audit (CAPA) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 22 avril 2026. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 c) du 26.04.23.

Elle souligne par ailleurs que l'information relative aux états financiers 2025 et au renouvellement du régime d'emprunt, laquelle sera présentée aux points 11 et 12 de l'ordre du jour de la présente séance, a été analysée et commentée par les membres du comité. Elle précise que ceux-ci se disent favorables aux recommandations de la direction.

Les membres échangent sur les présentations de La Caisse, notamment en ce qui a trait à la gestion des portefeuilles et au positionnement stratégique des investissements de la Société. Il est précisé que La Caisse a présenté au comité, en mars 2026, les principes directeurs de la gestion de portefeuille ainsi que les décisions d'investissement envisagées dans une perspective de long terme. La présidente du

comité souligne la solidité du positionnement stratégique actuel du portefeuille, de même que la capacité de La Caisse à adapter sa gestion en fonction de l'évolution des risques.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Serge Lamontagne, président-directeur général, dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 a) du 26.04.23, le document suivant :

- Une présentation portant sur le rapport du président-directeur général.

M. Lamontagne débute en rappelant que la Société continue d'adopter une posture prudente et disciplinée, axée sur une gestion rigoureuse des affaires courantes. Il rappelle l'exercice à venir en matière de crédits budgétaires et souligne la participation active de la Société à la préparation des dossiers afférents.

Il informe ensuite les membres des résultats de l'exercice de bascule réalisé. Il précise que l'exercice s'est déroulé de façon satisfaisante sur le plan technique.

M. Lamontagne aborde par la suite les enjeux liés aux vélos électriques. Il souligne que, du point de vue de la Société, les considérations de sécurité routière et les recommandations formulées par les coroners demeurent prioritaires dans l'analyse des options réglementaires. Il présente ensuite les développements liés aux systèmes antipollution et fait état des travaux réglementaires à venir, en collaboration avec le ministère concerné.

Il revient également sur la situation de Contrôle routier Québec en soulignant la complexité des enjeux liés notamment à la mobilisation des équipes, aux activités de vérification mécanique, à l'enquête publique concernant les collisions impliquant des véhicules lourds, ainsi qu'au contexte de transfert organisationnel.

M. Lamontagne fait également le point sur les dossiers liés aux mandataires en matière de vérification mécanique ayant eu des comportements présumés répréhensibles. Il aborde ensuite la question des coûts liés à l'immatriculation et rappelle les travaux en cours sur la tarification administrative, en soulignant l'importance d'assurer une cohérence globale et une compréhension adéquate pour la population.

Il traite par ailleurs des règles d'accès à la conduite, notamment en ce qui concerne les reprises d'examens, les enjeux de tricherie aux examens théoriques et pratiques, ainsi que l'accompagnement des nouveaux arrivants. Les membres demandent que soit assurée, à l'occasion des travaux de révision des règles d'accès à la conduite, la prise en compte de l'ensemble des clientèles concernées. Cet élément sera considéré dans le cadre des travaux des chantiers en cours.

Enfin, M. Lamontagne mentionne la tenue de rencontres avec divers partenaires institutionnels et gouvernementaux. Il souligne l'importance de maintenir un dialogue régulier avec ces partenaires afin d'assurer une coordination adéquate des actions, tant en matière de sécurité routière que de conformité réglementaire et d'opérations.

Une période d'échanges a lieu entre les membres et M. Lamontagne :

- Des questions sont soulevées quant à la mobilisation des équipes, en particulier à Contrôle routier Québec. M. Lamontagne indique que des défis subsistent, mais que des mesures concrètes sont en cours de déploiement afin de soutenir les gestionnaires et les employés.
- Les membres s'interrogent sur l'avancement des dossiers liés aux contrôles mécaniques. M. Lamontagne précise que des contrôles additionnels ont été mis en place et que la Société collabore étroitement avec les partenaires concernés.

8.1 Bilan 100 jours du président-directeur général

M. Serge Lamontagne, président-directeur général, dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 b) du 26.04.23, le document suivant :

- Un rapport du président-directeur général portant sur les 100 premiers jours de son mandat.

Dans un premier temps, M. Lamontagne indique que ses cent premiers jours ont été consacrés principalement à un exercice d'observation, d'écoute et de diagnostic de l'organisation. Il mentionne avoir pris connaissance des opérations, des mécanismes de gouvernance, des processus décisionnels et des enjeux de conformité, dans le but de bien comprendre les forces, les vulnérabilités et les priorités de transformation de la Société.

M. Lamontagne présente ensuite les travaux amorcés afin de structurer les grands chantiers prioritaires de la Société. Il indique que ces chantiers portent notamment sur la gouvernance, les ressources humaines, les finances et la vision numérique, et qu'ils visent à répondre aux constats formulés à la suite des travaux d'analyse et des rapports reçus par la Société au cours des derniers mois.

M. Lamontagne aborde par la suite les actions entreprises en matière de gouvernance et de conformité. Il souligne l'importance accordée à la clarté des processus décisionnels, à la traçabilité des décisions et à l'amélioration de la gestion documentaire, afin notamment de renforcer la reddition de comptes.

M. Lamontagne présente également les premières actions entreprises en matière de ressources humaines. Il indique avoir repositionné la Direction générale des ressources humaines sous sa gouverne et amorcé des échanges directs avec les équipes de direction et les employés, dans un objectif de mobilisation, d'alignement organisationnel et de clarification des attentes.

M. Lamontagne conclut le bilan de ses cent premiers jours en soulignant que cette étape constitue une base de travail essentielle pour la suite du mandat. Il indique que les constats posés et les premières actions entreprises serviront à structurer les prochaines phases de transformation et à consolider la confiance des parties prenantes.

Une période d'échanges a lieu entre les membres et le président-directeur général :

- Les membres s'interrogent sur la portée des chantiers et sur la manière dont ils s'articuleront avec les travaux du conseil et des comités. M. Lamontagne précise que ces chantiers feront l'objet d'un encadrement structuré et qu'ils seront présentés ultérieurement au conseil afin d'en préciser les orientations, les livrables et les échéanciers. Les membres soulignent l'importance d'un arrimage étroit entre ces chantiers et les priorités stratégiques du conseil. Il est indiqué que cette cohérence est au cœur de la démarche envisagée.
- Les membres posent des questions sur les effets attendus des actions en matière de ressources humaines. M. Lamontagne précise que ces démarches visent à renforcer la cohérence interne et à soutenir les gestionnaires dans un contexte de transformation. Des commentaires sont formulés quant à l'importance de l'écoute des équipes dans la réussite des chantiers à venir.

8.2 Incontournables en matière de législation

Considérant l'heure avancée de la séance, il est décidé de ne pas aborder ce sujet à ce moment-ci.

9. PRIORITÉS SAAQ ET VISION 2027-2030 : ORGANISATION DU PROJET – INFORMATION

M. Olivier Bouchard, directeur général des ressources humaines, M. Hugues St-Louis, chef de service au Bureau de coordination au Secrétariat général, ainsi que M^{me} Ariane Vincent, conseillère en performance corporative, sont invités à joindre les membres du conseil.

M. Serge Lamontagne, président-directeur général, dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 26.04.23, le document suivant :

- Une présentation, en mode projet, portant sur la vision SAAQ 2027-2030

La présentation sur les priorités de la Société et la Vision 2027-2030 vise à exposer l'organisation du projet, les assises retenues et l'échéancier des travaux menant à l'élaboration du prochain plan stratégique.

Il est indiqué que la démarche s'appuie sur les priorités de la Société, sur les constats issus des derniers rapports reçus et sur la volonté de renforcer la mobilisation organisationnelle. Il est précisé que la Vision 2027-2030 se distingue du plan stratégique à venir et qu'elle constitue un cadre structurant destiné à orienter les chantiers prioritaires, lesquels portent notamment sur la gouvernance et l'éthique, l'évolution de la structure administrative, la performance financière, l'optimisation des services et de l'expérience client, la sécurité routière, l'indemnisation et la transformation numérique. La démarche prévoit l'implication graduelle des gestionnaires et du conseil, l'accompagnement par des experts externes, ainsi qu'un échéancier menant au dépôt d'un plan stratégique au premier trimestre 2027.

Une période d'échanges a lieu entre les membres et les invités :

- Les membres demandent des précisions quant à la distinction entre la Vision 2027-2030 et le plan stratégique. Les invités précisent que la Vision vise à définir les grandes orientations et priorités structurantes, alors que le plan stratégique traduira ces orientations en objectifs, indicateurs et cibles mesurables.
- Des questions sont posées concernant l'implication attendue des membres du conseil et des gestionnaires dans les chantiers. Les invités indiquent que des dyades associant membres du conseil et membres de la direction sont prévues et que des équipes pluridisciplinaires seront mobilisées afin d'assurer un arrimage adéquat entre les orientations et les capacités de l'organisation. À cet effet, les membres seront invités à manifester leur intérêt pour prendre part à la démarche en précisant le chantier dans lequel ils souhaiteraient contribuer.
- Les membres s'interrogent sur la prise en compte des enjeux numériques et de l'indemnisation des accidentés dans la démarche. Les invités répondent que la transformation numérique et la satisfaction des accidentés font partie intégrante des chantiers prioritaires et qu'elles seront abordées de façon transversale dans la Vision et le plan stratégique.
- Des commentaires sont formulés quant à l'importance des indicateurs de suivi. Les invités précisent que les travaux incluront l'identification d'indicateurs pertinents, tant de progrès que de résultats, et que ceux-ci feront l'objet de discussions ultérieures avec le conseil.
- Les membres questionnent l'échéancier. Les invités indiquent que la démarche est planifiée de manière progressive et qu'elle permet d'ajuster les travaux, au besoin, en fonction de l'évolution du contexte externe.

MM. Bouchard et St-Louis quittent la séance.

10. RAPPORT ANNUEL DE GESTION – DÉCISION

M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative, est invité à joindre les membres du conseil.

M. Serge Lamontagne, président-directeur général, dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 a) du 26.04.23, les documents suivants :

- Une note sur le rapport annuel de gestion (RAG) 2025
- Une version préliminaire du RAG 2025
- Un projet de résolution

10.1 Présentation du rapport annuel de gestion 2025

10.2 Projet de résolution

La présentation sur le rapport annuel de gestion 2025 porte sur le contenu du document, les améliorations apportées à la suite des travaux du CGE et les éléments de reddition de comptes exigés par les instances de gouvernance. Il est précisé que le rapport a fait l'objet de deux regards complémentaires, soit un examen sous l'angle des informations non financières et un examen sous l'angle des outils et de la performance globale.

Une période d'échanges a lieu entre les membres et les invités :

- Les membres commentent la structure et le ton général du rapport annuel, en soulignant l'importance d'un équilibre entre la reddition de comptes, la reconnaissance des enjeux rencontrés et la mise en valeur des progrès réalisés. Les invités indiquent que le cadre de présentation est en grande partie balisé par les exigences gouvernementales, tout en mentionnant qu'une marge de manœuvre existe pour améliorer la lisibilité et la mise en contexte de certains messages.
- Des questions sont posées quant à la formulation de certains indicateurs de performance, notamment lorsque des cibles sont qualifiées de dépassées ou non atteintes. Les invités expliquent les choix terminologiques, notamment lorsque les données sont indisponibles ou non mesurables.
- Les membres demandent des précisions sur les sections du rapport portant sur la gouvernance, la gestion des projets et le suivi des engagements. Les invités indiquent que des ajustements ont été apportés afin de mieux refléter les actions entreprises et les mécanismes mis en place pour améliorer la performance et la conformité.
- Les membres invitent les équipes à poursuivre leurs efforts visant à alléger ou resserrer le document, lorsque possible, afin d'en améliorer la lisibilité, tout en respectant les exigences gouvernementales.

Les membres conviennent d'approuver le rapport annuel de gestion 2025, sous réserve des ajustements convenus et de validation de ceux-ci par le président-directeur général. La résolution est revue en ce sens.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par M^{me} Louise Champoux-Paillé et appuyée par M. Simon Girard :

Résolution

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (RLRQ, chapitre s-11.011, ci-après « Loi »), la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») doit remettre au ministre ses états financiers ainsi qu'un rapport annuel de gestion pour l'exercice financier précédent au plus tard le 30 avril de chaque année ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit que la Société doit également remettre au ministre un rapport distinct au cours de cette période concernant le mandat qui lui est confié en vertu du titre VIII.2 Contrôle du transport routier de personnes et des biens du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, [chapitre C-24.2](#)) ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi, la Société doit remettre au ministre les états financiers et un rapport annuel de gestion faisant état des activités du Fonds d'assurance automobile du Québec (ci-après « Fonds d'assurance ») pour l'exercice financier précédent au plus tard le 30 avril de chaque année ;

ATTENDU QUE les rapports exigés par la Loi pour l'agence Contrôle routier Québec et le Fonds d'assurance sont inclus au Rapport annuel de gestion de la Société ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration (ci-après « conseil ») doit approuver les états financiers et les rapports annuels de gestion de la Société et du Fonds d'assurance ;

ATTENDU QUE le comité actif-passif et audit doit examiner les états financiers de la Société et du Fonds d'assurance audités par le vérificateur général et l'auditeur externe, qui se retrouvent au rapport annuel de gestion, et en recommander l'approbation au conseil ;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique doit examiner les autres éléments du rapport annuel de gestion de la Société et du Fonds d'assurance, et en recommander l'approbation au conseil ;

ATTENDU QUE par la résolution AR-3232 du 23 avril 2026, le conseil approuve les états financiers de la Société et du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 sur recommandation du comité actif-passif et audit ;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande l'approbation du Rapport annuel de gestion 2025 de la Société ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2025 de la Société de l'assurance automobile du Québec sous réserve que les ajustements demandés par le conseil d'administration soient intégrés et validés par le président-directeur général.

Résolution AR-3231 du 26-04-23

Il est convenu que la version finale du RAG 2025 soit transmise aux membres.

M. Boiteux et M^{me} Vincent quittent la séance.

11. ÉTATS FINANCIERS 2025 – DÉCISION

M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration, M^{me} Annie Larrivière, directrice générale des finances, ainsi que M^{me} Marie-Hélène Malenfant sont invités à joindre les membres du conseil.

11.1 Présentation des résultats financiers

11.2 États financiers FAAQ

11.3 États financiers SAAQ

11.4 Projet de résolution

M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration, dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 26.04.23, les documents suivants :

- Une note sur les états financiers 2025.
- Une présentation sur les états financiers 2025 pour le Fonds d'assurance et la Société.
- Un rapport sur les états financiers du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Un rapport sur les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Un projet de résolution.

La présentation porte sur les résultats financiers de la Société et du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Il est précisé que les états financiers ont été présentés au CAPA en présence des auditeurs externes, lesquels ont exposé leurs constats à la suite des travaux de vérification. Il est indiqué que les auditeurs ont émis une opinion avec réserve, celle-ci étant attribuable principalement à des enjeux liés aux exercices antérieurs. Il est également mentionné que des mesures compensatoires ont été mises en place et que des travaux sont en cours afin de renforcer les contrôles généraux informatiques et de permettre l'obtention d'une opinion sans réserve pour l'exercice 2026.

Une période d'échanges a lieu entre les membres et les invités :

- Les membres demandent des précisions sur la portée de l'opinion avec réserve. Les invités précisent que la réserve concerne des soldes de début de l'exercice, et qu'elle n'affecte pas la fiabilité des soldes de clôture, sous réserve des éléments identifiés.
- Des questions sont posées quant aux mesures mises en place pour corriger les lacunes observées. Les invités indiquent que des mesures compensatoires sont déployées et maintenues tout au long de l'exercice afin d'assurer l'intégrité de l'information financière, en parallèle avec le renforcement progressif des contrôles permanents.
- Les membres s'interrogent sur les perspectives pour l'exercice 2026. Les invités précisent que l'objectif demeure l'obtention d'une opinion sans réserve, sous réserve de la poursuite et de l'efficacité des mesures en cours.
- Les commentaires sont formulés quant à la compréhension publique de l'opinion avec réserve. Les invités rappellent que le principal enjeu médiatisé lors des exercices précédents portait sur les délais de production et non sur l'opinion elle-même, tout en soulignant l'importance de maintenir une communication claire et rigoureuse.

Les membres tiennent à souligner le travail rigoureux accompli par les équipes concernées, ainsi que la collaboration des auditeurs externes, dans un contexte exigeant marqué par la mise en place de mesures compensatoires et le renforcement des contrôles généraux informatiques. Bien que des efforts demeurent à réaliser en 2026, les membres reconnaissent les efforts soutenus déployés dans les derniers mois afin d'assurer la fiabilité de l'information financière et d'améliorer les processus en vue des exercices subséquents.

Les membres conviennent d'approuver les états financiers 2025 de la Société et du Fonds d'assurance, tels que présentés.

Ainsi, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « la Société ») a produit ses états financiers ainsi que ceux du Fonds d'assurance automobile du Québec (ci-après « Fonds d'assurance ») à titre de fiduciaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après « états financiers 2025 ») ;

ATTENDU QUE les états financiers 2025 ont été audités par le Vérificateur général du Québec et par un auditeur externe, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (ci-après « auditeurs indépendants ») comme le prévoit la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (RLRQ, c. S-11.011) ;

ATTENDU QUE la Société a élaboré le « Plan d'action des états financiers et des contrôles généraux informatiques » pour suivre la production des états financiers ;

ATTENDU QUE ce plan d'action a fait l'objet d'une reddition de comptes régulière auprès du comité actif-passif et audit tout au long de l'année 2025 en vue de respecter le délai légal du 30 avril 2026 pour la remise au ministre du rapport annuel de gestion de la Société, dans lequel se retrouvent les états financiers de la Société et du Fonds d'assurance ;

ATTENDU QU'en ce qui concerne la Société, les auditeurs indépendants avaient été dans l'impossibilité d'exprimer une opinion relativement aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QU'en ce qui concerne les états financiers de la Société au 31 décembre 2025, les auditeurs indépendants ont émis une opinion avec réserve sur le déficit de l'exercice et sur l'augmentation de la dette nette. Cette réserve provient du fait qu'ils n'ont pas été en mesure d'établir si d'autres ajustements auraient dû être apportés aux résultats de l'exercice ;

ATTENDU QU'en ce qui concerne le Fonds d'assurance, les auditeurs indépendants avaient exprimé une opinion avec réserve relativement aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QU'en ce qui concerne les états financiers du Fonds d'assurance au 31 décembre 2025, les auditeurs indépendants ont émis une opinion avec réserve portant spécifiquement sur les produits des activités d'assurance, et par le fait même, sur le résultat net et sur le résultat global de l'exercice. Cette réserve provient du fait qu'ils n'ont pas été en mesure d'établir si d'autres ajustements auraient dû être apportés aux produits des activités d'assurance ;

ATTENDU QUE la direction estime avoir démontré sa capacité à concevoir, et à déployer, le cas échéant, des mesures permettant de pallier les lacunes de contrôles généraux informatiques, ces mesures ayant contribué au maintien d'un environnement de contrôle jugé satisfaisant pour l'exercice 2025 ;

ATTENDU QUE l'appréciation par les auditeurs indépendants des mesures compensatoires mises en place par la Société pour pallier les lacunes des contrôles généraux informatiques leur ont permis d'avoir une assurance raisonnable sur la fiabilité des données financières produites par le système ;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* prévoit que le conseil d'administration a pour fonction d'approuver les états financiers annuels de la Société et du Fonds d'assurance ;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit également que le comité actif-passif et audit a pour fonction d'examiner les états financiers annuels de la Société et du Fonds d'assurance, audités par les auditeurs indépendants, et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration ;

ATTENDU QUE le comité actif-passif et audit recommande au conseil d'administration l'approbation des états financiers 2025 de la Société et du Fonds d'assurance ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Résolution AR-3232 du 26-04-23

M^{me} Malenfant quitte la séance.

12. **RENOUVELLEMENT DU RÉGIME D'EMPRUNT – DÉCISION**

M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration, dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 26.04.23, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur le renouvellement du régime d'emprunt au [REDACTED].
- Un projet de résolution.

La présentation sur le renouvellement du régime d'emprunt porte sur la limite de crédit de la Société, ses besoins de liquidités et les modalités proposées pour le prochain régime. Il est précisé que le régime d'emprunt constitue une limite de crédit servant à répondre aux besoins de liquidités variables au cours de l'année, ceux-ci n'étant pas linéaires. Il est rappelé que le régime en vigueur prend fin le 31 mai 2026 et qu'il était établi pour une durée de deux ans. [REDACTED]

Une période d'échanges a lieu entre les membres et les invités :

- [REDACTED]
- Des questions sont posées quant à la limite de crédit. Les invités indiquent que la somme établie tient compte de la variabilité saisonnière des besoins de liquidités et des projections financières associées aux opérations de la Société.
- [REDACTED]
- Des commentaires sont formulés quant à la délégation de pouvoirs prévue à l'égard de la gestion des emprunts. Les invités précisent que cette délégation vise strictement les opérations quotidiennes de liquidités et qu'elle s'inscrit dans un cadre de contrôles et de validations internes.

Les membres conviennent d'approuver le renouvellement du régime d'emprunt au [REDACTED] tel que présenté.

Ainsi, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents :

Résolution

[REDACTED]

ATTENDU QU'en vertu de l'article 21 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (chapitre S-11.011), avec l'autorisation préalable du gouvernement, la Société peut contracter des emprunts par billets, obligations ou autres titres au taux d'intérêt et aux autres conditions que détermine le gouvernement ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6 001), la Société souhaite instituer un régime d'emprunts, valide du [REDACTED] lui permettant d'emprunter un montant maximal de [REDACTED]

ATTENDU QUE conformément au premier alinéa de l'article 83 de cette loi, la Société souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul ;

ATTENDU QU'à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement doivent être convertis en emprunts à long terme lorsque les travaux requis à la réalisation de ces projets sont complétés ;

ATTENDU QUE la Société souhaite obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts ;

II EST DÉCIDÉ :

1. **QUE** soit institué un régime d'emprunts, valide du [REDACTED] permettant à la Société de l'assurance automobile d'emprunter un montant maximal de [REDACTED]

2. **QUE** les montants et les limites établis au paragraphe précédent soient déterminés comme suit :
 - A) Pour les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés, de l'encours des emprunts, en tenant compte des intérêts ;
 - B) Pour les emprunts à long terme contractés, de la valeur nominale des emprunts effectués ;
3. **QUE** les emprunts contractés par la Société de l'assurance automobile du Québec dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :
 - A) Si l'emprunt concerné est contracté à court terme ou par marge de crédit auprès d'une institution

financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada :

a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder l'un des taux suivants :

i)

ii)

b)

B) Si l'emprunt concerné est contracté à court terme, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement :

a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés

b) les modalités et les conditions des emprunts par marge de crédit sont celles établies à la convention de marge de crédit en vigueur, conclue entre les parties ;

c) les modalités et les conditions des emprunts à court terme ou à long terme seront établies aux conventions à intervenir entre les parties ;

d)

4. **QU'**à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement soient convertis en emprunts à long terme lorsque les travaux requis à la réalisation de ces projets sont complétés ;

5. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants de la Société de l'assurance automobile du Québec, soit

soit autorisé, au nom de la Société de l'assurance automobile du Québec, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, à conclure en vertu du présent régime, tout emprunt auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à signer toute convention de prêt à court terme, incluant le billet global et les annexes constatant les emprunts, toute convention de marge de crédit, ou toute convention de prêt à long terme, à consentir à toute clause qu'ils jugeront non substantiellement incompatible avec les présentes ainsi qu'à poser tout acte et à signer tous documents qu'ils jugeront nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes ;

6. **QU'**en plus des dirigeants identifiés au paragraphe précédent,

soit autorisé, pour et au nom de la Société de l'assurance automobile du Québec, à conclure tout emprunt à court terme ou par marge de crédit et, le cas échéant, à signer

toute annexe au billet global constatant les emprunts à court terme ou toute demande de transaction requise en vertu du présent régime d'emprunts ;

7. **QU'**une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser la Société de l'assurance automobile du Québec à instituer le présent régime d'emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme.

Résolution AR-3233 du 26-04-23

M^{me} Larrivière quitte la séance.

13. **DEMANDE D'AUTORISATION DE PUBLICATION D'APPELS D'OFFRES SUPÉRIEURS À 2 M\$ - DÉCISION**

M. François Tailleux, directeur général des ressources matérielles, immobilières et contractuelles, ainsi que M. Marc-André Toupin, directeur de la gestion et de la conformité contractuelles, sont invités à joindre les membres du conseil.

13.1 **Acquisition et entretien pour 2 encarteuses**

M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration, dépose au procès-verbal, sous la cote A-13 a) du 26.04.23, le document suivant :

- Une note portant sur l'autorisation de publication d'un appel d'offres public estimé à plus de 2 M\$ pour l'acquisition d'équipements pour l'envoi des pièces officielles (encarteuses).

La présentation porte sur la publication d'un appel d'offres pour l'acquisition et l'entretien de deux encarteuses. Il est précisé que les équipements visés arrivent à la fin de leur cycle de vie. Il est indiqué que la stratégie d'approvisionnement proposée vise à inclure l'ensemble des modules requis dans un même appel d'offres afin d'assurer la continuité des opérations, une meilleure intégration technologique et une gestion adéquate des risques à moyen et long termes.

Une période d'échanges a lieu entre les membres et les invités :

- [REDACTED]
- Des questions sont posées quant aux impacts de la stratégie proposée sur la concurrence et sur les coûts. [REDACTED]
- Les membres s'interrogent sur la gestion des risques et sur l'échéancier de mise en service des équipements. Les invités précisent que la stratégie proposée tient compte des différences de maturité technologique entre les modules et qu'une certaine flexibilité sera maintenue quant au déploiement, afin de minimiser les risques opérationnels tout en assurant la modernisation des installations.
- Des commentaires sont formulés quant à l'importance d'une vision à moyen et long termes pour ces équipements. Les invités soulignent que l'approche présentée s'inscrit dans une gestion intégrée des risques et dans un souci de pérennité des opérations de production.

Les membres présents se disent à l'aise avec la démarche, telle que proposée.

13.2 Services professionnels en ingénierie et architecture

M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration, dépose au procès-verbal, sous la cote A-13 b) du 26.04.23, le document suivant :

- Une note portant sur l'autorisation de publication d'un appel d'offres public estimé à plus de 2 M\$ pour le recours à une équipe multidisciplinaire intégrée en ingénierie et en architecture relative aux services professionnels en ingénierie et architecture.

La présentation porte sur la publication d'un appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie et en architecture dans un contexte d'appui à la réalisation de projets immobiliers de la Société. Il est précisé que ces services visent principalement des interventions de nature technique et professionnelle liées, notamment, aux bâtiments, aux espaces spécialisés, aux infrastructures et à divers travaux d'aménagement, à l'exclusion des travaux courants. Il est indiqué que le recours à un tel contrat vise à assurer la continuité des opérations, la qualité des expertises requises et une capacité d'intervention adaptée aux besoins variables des projets.

Les membres présents se disent à l'aise avec la démarche, telle que proposée.

M. Tailleux quitte la séance.

14. PLAN D'ACTION DONNANT UNE SUITE AU RAPPORT D'AUDIT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC – BÉNÉFICES CASA DE LA LIVRAISON 1 – INFORMATION

M. Rémi Crépin, directeur de l'expertise financière et de la tarification administrative, est invité à joindre les membres du conseil.

M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration, dépose au procès-verbal, sous la cote A-14 du 26.04.23, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur le suivi des bénéfices du projet CASA portant sur la livraison 1, la réduction du plan d'investissement et l'escompte du Centre de support.

La présentation sur le plan d'action donnant suite au rapport d'audit du Vérificateur général du Québec (VGQ) porte spécifiquement sur le suivi des bénéfices associés à la livraison 1 du projet CASA. Il est rappelé que cette livraison concerne principalement les systèmes de soutien, notamment les systèmes comptables, les ressources humaines, la gestion contractuelle et certains autres systèmes de base. Il est précisé que le VGQ a demandé que la Société assure un suivi documenté et structuré des bénéfices découlant de cette livraison. Il est indiqué que cet exercice vise à réviser et à actualiser l'évaluation des bénéfices initialement projetés, en tenant compte des fonctionnalités livrées, des conditions d'implantation et des ajustements apportés au fil du temps.

Une période d'échanges a lieu entre les membres et les invités :

- Les membres demandent des précisions sur l'écart observé entre les bénéfices initialement annoncés et ceux désormais associés à la livraison 1. Les invités précisent que certains bénéfices ont été revus à la baisse en raison de fonctionnalités non livrées ou partiellement livrées, ainsi que de conditions d'implantation qui n'ont pas permis de réaliser les gains anticipés dans les délais prévus.
- Des questions sont posées quant à la méthode employée pour recalculer les bénéfices. Les invités indiquent que l'analyse repose sur une revue détaillée des processus, des économies réellement observables et des coûts évités, en excluant les hypothèses qui ne sont plus applicables.

- Les membres s'interrogent sur le lien entre la livraison 1 et les livraisons subséquentes. Les invités précisent que le suivi présenté concerne uniquement la livraison 1 et que les bénéfices associés aux livraisons 2 et 3 feront l'objet d'analyses distinctes et ultérieures.
- Des commentaires sont formulés quant à l'importance de documenter adéquatement les bénéfices qualitatifs et organisationnels. Il est souligné que, bien que plus difficiles à quantifier, certains bénéfices liés à la stabilisation des systèmes, à la conformité et à l'uniformisation des pratiques doivent également être reconnus et expliqués.
- Les membres demandent des précisions sur les échéances de reddition de comptes envers le VGQ. Les invités indiquent que le suivi des bénéfices de la livraison 1 doit être transmis au courant du mois d'août.

MM. Simard et Crépin quittent la séance.

15. INDICATEUR SUR LES ATTENTES DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL – INFORMATION

Les membres tiennent des échanges avec M. Serge Lamontagne, président-directeur général, concernant les indicateurs intégrés aux attentes formulées à son égard, conformément à une demande exprimée précédemment.

Les membres conviennent de passer à l'étude du point 17, média et réputation.

17. MÉDIA ET RÉPUTATION – INFORMATION

M^{me} Annie Lafond, vice-présidente aux affaires publiques et aux stratégies de sécurité routière par intérim, est invitée à joindre les membres du conseil. Elle dépose au procès-verbal, sous la cote A-17 du 26.04.23, le document suivant :

- Un rapport des activités de communication 2026.

La présentation sur le dossier média et réputation porte sur le contexte médiatique entourant la Société, l'évolution récente de la couverture médiatique et les actions déployées. Il est précisé que certaines thématiques, notamment celles liées aux projets numériques gouvernementaux et à la transformation des organisations publiques, suscitent de l'intérêt dans l'espace médiatique.

Il est également indiqué que le rapport des activités de communication sera bonifié afin d'adopter une forme plus exécutive. Il est convenu que ce document sera désormais déposé au conseil sur une base trimestrielle.

Une période d'échanges a lieu entre les membres et les invités :

- Les membres s'interrogent sur la perception actuelle de la Société dans l'espace public. Les invités indiquent que le ton des articles est généralement nuancé, tout en rappelant que la situation peut rapidement évoluer.
- Des questions sont posées quant aux risques de résurgence médiatique. Les invités soulignent l'importance de maintenir une posture prudente, de renforcer la préparation des messages clés et d'assurer une cohérence entre les actions posées et les communications véhiculées.
- Les échanges mettent également en évidence l'intérêt de recourir à une diversité de modes de communication afin de diffuser l'information de manière efficace et adaptée aux différents publics. Il est souligné que la variation des canaux et des formats de communication permet de

mieux contextualiser les messages, de renforcer leur compréhension et de réduire les risques d'interprétation erronée.

- Il est également souligné l'intérêt de conclure et de maintenir des partenariats stratégiques avec divers acteurs institutionnels et organisationnels. Il est indiqué que de tels partenariats contribuent à élargir la portée des messages diffusés et à favoriser une approche coordonnée sur des enjeux complexes.
- Il est mentionné que l'information relative aux pages les plus consultées du rapport annuel de gestion 2025 pourrait constituer un intrant pertinent pour l'équipe de performance dans la perspective de la prochaine édition du rapport.

Les membres demandent :

- de revenir avec davantage d'information sur la méthodologie et la période visées par l'Étude Léger portant sur les entreprises les plus réputées au Québec et au Canada, ainsi que de proposer une cible à atteindre;
- de partager l'ensemble du plan réputation, incluant la vue 360, les éléments qu'il est souhaitable de mesurer, ainsi que le plan de visibilité du président-directeur général;
- de présenter, lors d'une prochaine séance, l'information relative à la performance des plateformes de réseaux sociaux de la Société.

M^{me} Lafond quitte la séance.

16. TOUR D'HORIZON SUR LES CONTRÔLES GÉNÉRAUX INFORMATIQUES (CGI) – INFORMATION

M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration, M. Luc LeBlanc, vice-président à l'expérience numérique, ainsi que M^{me} Sandrine Bellenfant, directrice de l'information financière et du contrôle, sont invités à joindre les membres du conseil.

M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration, ainsi que M. Luc LeBlanc, vice-président à l'expérience numérique, déposent au procès-verbal, sous la cote A-16 du 26.04.23, le document suivant :

- Une présentation sur les contrôles généraux informatiques.

La présentation sur les contrôles généraux informatiques (CGI) vise à fournir aux membres un état de situation pédagogique sur la nature des CGI, les enjeux observés lors des travaux de vérification et les actions mises en place par la Société. Il est précisé que cette présentation s'inscrit dans la continuité des échanges tenus avec les auditeurs externes et des constats formulés lors des exercices financiers précédents. Il est indiqué que les CGI constituent une composante essentielle pour garantir la fiabilité de l'information financière et qu'ils reposent sur plusieurs volets, notamment la gestion des accès, la sécurité des systèmes, la gestion des changements et l'exploitation des environnements technologiques. Il est également mentionné que certaines lacunes ont été identifiées, mais que des mesures compensatoires ont été mises en place afin d'atténuer les risques, en parallèle avec le déploiement progressif de contrôles permanents.

Une période d'échanges a lieu entre les membres et les invités :

- Les membres demandent des précisions sur la distinction entre les contrôles compensatoires et les contrôles permanents. Les invités expliquent que les contrôles compensatoires sont des mesures temporaires mises en œuvre pour pallier des lacunes identifiées, alors que les contrôles

permanents visent à corriger de façon durable les faiblesses observées dans les processus et les systèmes.

- Des questions sont posées quant à l'incidence des CGI sur l'opinion des auditeurs externes. Les invités précisent que certains CGI ont contribué à l'émission d'une opinion avec réserve pour l'exercice 2025, mais que les soldes de fermeture ont été jugés fiables, compte tenu des mesures compensatoires en place.
- Les membres s'interrogent sur l'échéancier de mise en œuvre des correctifs. Les invités indiquent que les travaux de renforcement des contrôles s'échelonneront sur les prochains exercices et qu'ils doivent être effectués de manière progressive, afin d'assurer la stabilité des systèmes et la continuité des opérations.
- Des commentaires sont formulés quant à l'importance de maintenir les mesures compensatoires tant que les contrôles permanents ne sont pas pleinement opérationnels. Les invités confirment que ces mesures seront maintenues aussi longtemps que requis.
- Les membres demandent également comment les progrès seront suivis. Les invités précisent que des suivis réguliers sont réalisés à l'interne et que l'état d'avancement des travaux sera porté à l'attention des instances de gouvernance.

Les membres soulignent la qualité de la présentation et l'effort de pédagogie réalisé afin de clarifier les enjeux liés aux CGI. Ils reconnaissent la complexité du chantier en cours et apprécient l'information transmise, laquelle permet au conseil de mieux comprendre l'état de situation et les travaux à poursuivre.

MM. Simard et LeBlanc ainsi que M^{me} Bellenfant quittent la séance.

Les membres conviennent de poursuivre le déroulement de l'ordre du jour avec le point 18, portant sur les autres sujets.

18. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

19. HUIS CLOS DES MEMBRES, INCLUANT LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

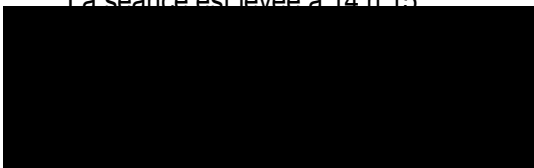
Les membres conviennent de ne pas se réunir à huis clos avec le président-directeur général.

20. HUIS CLOS DES MEMBRES

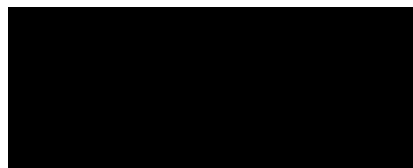
Les membres conviennent de ne pas se réunir à huis clos.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14 h 15.



Présidente



Secrétaire générale

Avis relatif à l'utilisation de l'intelligence artificielle : ce document a été rédigé avec l'assistance d'un outil d'intelligence artificielle. Son contenu a été révisé par un humain.